

## Communiqué de presse



### Contacts presse

Délégation à l'information et à  
la communication  
01 40 15 80 11  
service-presse@culture.gouv.fr

Toute l'actualité du ministère de la Culture et de la  
Communication

[www.culturecommunication.gouv.fr](http://www.culturecommunication.gouv.fr)

[www.facebook.com/ministere.culture.com](https://www.facebook.com/ministere.culture.com)  
[munication](https://www.facebook.com/ministere.culture.com)

<https://twitter.com/MinistereCC>

**Projet de loi de finances 2016 : après l'adoption par l'Assemblée nationale de deux amendements majeurs en faveur de la création musicale, audiovisuelle et cinématographique française, Fleur Pellerin, ministre de la Culture et de la Communication, se félicite du choix politique très fort d'un budget historique en faveur de la culture.**

Fleur Pellerin se réjouit de l'adoption ce matin de deux amendements au projet de loi de finance 2016 qui viennent renforcer, à un niveau sans précédent, la politique de soutien à la création dont elle a fait sa priorité.

Pour accompagner davantage la jeune création et les entreprises de spectacle, la représentation nationale a adopté ce matin la création d'un crédit d'impôt pour le spectacle vivant (CISV), sur la proposition des députés Pierre-Alain Muet, Patrick Bloche, Christophe Borgel, Hervé Féron, Laurent Grandguillaume, Razzi Hammadi, Martine Martinel, Sandrine Mazetier, Marcel Rogemont, Bernard Roman et Pascal Terrasse. De fait, cette mesure aidera à repérer de jeunes talents, à préserver la diversité de la création et favorisera son renouvellement. Au total, le CISV, selon les premières estimations, devrait s'élever à 1,9 millions d'euros en 2016, 5,6 M€ en 2017 et 7,3 M€ en 2018.

Pour accompagner davantage le développement de la fiction française et favoriser la relocalisation des tournages sur le territoire national, les parlementaires ont aussi adopté l'amendement présenté par Patrick Bloche, Jean Marie Beffara et Bruno Le Roux, qui vient renforcer le crédit d'impôt en faveur de la fiction audiovisuelle. Le taux appliqué à la fiction sera désormais de 25%, et son plafond par minute sera fortement revalorisé, en fonction du budget de production.

Après l'élargissement du crédit d'impôt pour le cinéma et le film d'animation, après la hausse significative de la dotation publique de France Télévisions (+29M€) et d'Arte (+2.5M€), le gouvernement, avec le soutien de la majorité, donne à la France de nouveaux outils pour que sa production audiovisuelle, forte de sa qualité et de sa diversité, soit toujours plus reconnue et gagne de nouvelles parts de marché.

Grâce aux talents de ses créateurs et aux savoir-faire de sa filière, la fiction française est en effet en train de reconquérir le public, comme en atteste la présence de 61 fictions françaises parmi les 100 meilleures audiences de fiction en 2014. Avec les séries *Dix pour cent*, *l'Emprise*, *Au service de la France*, ou encore *Le Bureau des légendes*, 2015 confirmera ce renouveau.

Le renforcement du crédit d'impôt s'imposait, alors qu'entre 2013 et 2014 les investissements en France en faveur de la fiction française baissaient de 3% et que les investissements à l'étranger augmentaient de 73%, attirés par de nouveaux dispositifs mis en place par des pays comme la Hongrie, le Royaume Uni ou la Belgique.

La Ministre a également engagé une réflexion sur la modernisation des relations entre les producteurs et les diffuseurs, pour mieux partager le risque dans le secteur audiovisuel et favoriser l'engagement des chaînes dans le développement de la production française. Ce travail de réflexion sera prochainement achevé.

Le gouvernement avait déjà choisi, pour 2016, d'augmenter de 2,7% le budget de la culture, parce qu'il en a fait sa priorité. En adoptant ces deux amendements, les parlementaires ont non seulement confirmé qu'ils partageaient cette ambition, mais ils donnent aujourd'hui à la ministre de la Culture et de la Communication de nouveaux leviers pour mettre en œuvre ses priorités.

Paris, le 13 novembre 2015